Les rendez-vous de 'emploi 71 offres







CONSEIL JURIDIQUE Trop souvent, la travailleuse ou le travailleur se résout à consulter un expert juridique qu'au moment où éclate un sérieux désaccord.

Oser consulter avant le conflit

Une aide préventive peut per-mettre très souvent de régler les choses sereinement en cas de divergence entre un employé et son patron. Pour maintes rai-sons: coût de la consultation juridique, peur d'être confronté à un système complexe, on n'ose pas franchir la porte d'un consultant juridique. Or, la relation de travail est un contrat qui impose droits et devoirs à chaque partie, employeur et employé(e).

Au moment où une ou des questions se posent, l'expert juridique peut aider à y voir plus clair. Rechercher l'origine du problème, le traduire en termes juridiques et en comprendre les éventuels enjeux suffit bien souvent à désamorcer un conflit, ou tout au moins à l'envisager d'un point de vue moins affectif et plus objectif. Le conseil juridique peut se faire à chaque étape de la relation de travail.

A l'engagement

Toutes sortes d'interrogations peuvent surgir à l'embauche, quant à la nature du contrat, ou à ses termes, ou sur le fait qu'il n'existe pas de contrat. Et avec quelles conséquences? Par exemple, N. ne peut se prévaloir d'un contrat de travail écrit. Elle se de-mande si elle est prétéritée par rapport à ses collègues qui en bénéficient. A-t-elle la même protection en cas de...? Renseignée sur ce point et rassurée, elle peut poursuivre son activité serei-nement, au clair sur ses conditions de travail.

En cours d'emploi

Toutes sortes d'évènements peuvent surgir, qu'ils soient liés à la personne (incapacité de travail, grossesse...) ou au contexte de l'entreprise (délo-calisation, chômage par-tiel...). Ces changements peu-vent placer l'employé(e) en position de vulnérabilité. Dans tous ces cas de figure, la travailleuse ou le travailleur doit pouvoir s'informer de ses droits pour se rassurer dans sa situation actuelle ou pour envisager d'en changer.

Par exemple, D. est en arrêt



Chaque partie a des droits et des devoirs. KEYSTONI

depuis mois. Afin d'assurer la conti-nuité du travail, son employeur souhaite engager une autre personne et lui demande de donner son congé.

D. comprend la décision de son employeur. Mais cette proposition est-elle légale? Est-il judicieux de l'accepter? Avec quel effet sur son droit

Etre correctement informé peut permettre de négocier un arrangement et des condi-tions de départ favorables.

Fin des rapports de travail

La rupture du contrat de travail peut aussi soulever nombre de questions: quel est le délai de congé? Le solde des vacances sera-t-il pris en compte? Qu'en est-il du certi-ficat de travail? Le licencie-

ment n'est-il pas abusif? Par exemple, F. reçoit un avertissement écrit de la part de son chef avec qui les rela-tions sont tendues. Il lui est notamment reproché d'avoir utilisé sa messagerie professionnelle à des fins privées. La sanction de son employeur est-elle justifiée, est-ce qu'il y a un risque de licenciement?

Chaque cas est particulier. Redéfinir les droits et obligations de chaque partie, en préciser le contenu et les incidenfacilite la prise de décision.

Mais l'action préventive ne suffit parfois pas. Porter la contestation en justice devient alors la seule solution.

Elle doit alors être dûment réfléchie et étudiée dans toutes ses composantes et ses conséquences, avec l'appui d'un conseil juridique. o

INFOS PRATIQUES

L'analyse juridique permet de :

- Clarifier les chose
- Redéfinir les droits et obligations de chaque partie;
- Déterminer ce qui est admissible ou répréhensible au regard de la loi.

- Associations de chômeurs:
- Caisses de chômage et offices régionaux de placement;
- CAP, conseil juridique femme et travail-
 - · Ordre des avocats;
 - Services de protection juridique;
 Services juridiques d'associations
- professionnelles ou d'entraide;
- Syndicats.

Conseil & Accompagnement professionnel / Femme et Travail téL. 032 724 21 36

OFFRES D'EMPLOIS



Vous êtes monteur électricien et vous souhaitez de nouveaux horizons professionnels?

Nous sommes l'un de leaders de la vente en gros d'articles électriques avec siège à Zurich. Pour renforcer notre **bureau de commandes à Yverdon** nous cherchons un collaborateur.

- titulaire d'un CFC de monteur électricien
- plusieurs années d'expérience dans le domaine des installations
 connaissance de base des outils informatiques

- esprit d'équipe, loyal
 bonne capacité de compréhension et esprit d'initiative
 étrangers avec permis C uniquement
 excellentes connaissances du français et très bonnes connaissances orales de l'allemand

Le nouveau collaborateur bénéficiera d'une formation inten Le nouveau collaborateur bénéficiera d'une formation intensive, de se voir confier la gestion, en toute indépendance, de notre clier romande pour la laquelle il assurera :

• réception des commandes par téléphone, fax et internet

• suivi et assistance par téléphone

• traitement des retours et notes de crédit

• conseils techniques

Si nous avons éveillé votre attention, Mme N. Baumgartner se réjouit de recevoir votre dossier complet, avec photo. E-Mail: n.baumgartner@ofag.ch



www.ottofischer.ch Aargauerstrasse 2 | Postfach | 8010 Zurich

Entreprise jeune et dynamique moderne et en constant

chef boucher/charcutier

pour les responsabilité du secteur charcuterie ainsi qu'un/e

boucher/ère polyvalent/e

Semaine de 4 jours, horaire à convenir. Salaire en fonction des capacités au travail à effectuer. Capacites au travair a effectuer. Envoyez votre offre par écrit avec dossier et photo à Boucherie Centrale, rue Neuve 2, 2300 La Chaux-de-Fonds.



d'adresse sur



Mécanicien

Responsable de l'entretien de son parc véhicules et machines

Sachant travailler de manière Poste à 100% Entrée à convenir

Merci d'envoyer votre candidature à: SPINEDI SA

Ch. Des Rochettes 7a, 2016 CORTAILLOD



Afin de compléter nos équipes nous recherchons

Un(e) aide-soignant(e) à 80 %

Exigences demandées

- Formation et expérience en gériatrie
- Connaissances informatiques
- Faire preuve d'initiative et de collaboration

Entrée en service : 01.11.2011

Un(e) ASSC à 80 %

Exigences demandées

- Diplôme d'ASSC (assistant(e) en soins et santé
- communautaire)

Entrée en service: 01.12.2011

Expérience en gériatrie représenterait un avantage Connaissances informatiques

Faire preuve d'initiative et de collaboration

Nous offrons des conditions de travail modernes et un traitement selon les conditions CCT Santé 21.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats doivent être adressées à la Direction du Foyer de la Côte, Chemin du Foyer 3, 2035 Corcelles. Pour tous renseignements complémentaires, Madame Christine

Duvanel, infirmière-cheffe, se tient à votre entière disposition, au tél. 032/732 20 00.